

# Commune de ADON

## Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2019

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Il est présenté avec la reprise des résultats 2018.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **188 835,88 €**.

#### ◆ Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	2 536,88 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 299,00 €
16 - Emprunts	150 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
Total	188 835,88 €

→ 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement

Le montant correspond à la reprise du résultat d'investissement 2018 et de la quote part du résultat 2017 du SITS.

→ 10 – Dotations, fonds divers et réserves

En 2019, la commune perçoit le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2017.

→ 16 – Emprunts en euros

Un emprunt est envisagé pour les travaux de voirie / trottoirs.

#### ◆ Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 800,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	184 235,88 €
Total	188 835,88 €

→ 16 – *Emprunts et dettes assimilées*

Le montant du capital d'emprunt à rembourser est stable.

→ 20 – *Immobilisations incorporelles*

La commune a renouvelé, en 2017, pour 3 ans, son contrat avec SEGILOG pour l'utilisation des différents logiciels (comptabilité, payes, état civil ...).

→ 21 – *Immobilisations corporelles*

Les principaux travaux prévus pour 2019 sont :

- Travaux de voirie et trottoirs
- Plantation d'arbres aux abords de l'étang

La prévision pour ce chapitre s'explique également par la nécessité de conserver des fonds sur la section d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **296 614.22 €**.

### ◆ Les recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	120 370,46 €
70 - Produits de services et ventes diverses	4 530,00 €
73 - Impôts et taxes	103 507,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	61 823,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00 €
77- Produits exceptionnels	4 883,76 €
Total	296 614,22 €

→ 002 – *Résultat de fonctionnement reporté*

Le montant correspond à la reprise du résultat de fonctionnement 2018 du budget commune et de la quote part du résultat 2017 du SITS.

→ 70 – *Produits de services et ventes diverses*

Les produits de services correspondent principalement au remboursement, par le SIIS Adon-La Bussière, des charges d'eau, d'électricité et de fioul domestique pour l'école ainsi que la redevance d'occupation du domaine public France télécom et Enedis.

→ 73 – *Impôts et taxes (fiscalité)*

La fiscalité est la recette la plus important pour la commune ; les taux d'imposition restent identiques à 2018 soit :

Taxe d'habitation : 12.78 %

Taxe foncière du bâti : 13.88 %

Taxe foncière du non bâti : 50.16 %

A la fiscalité s'ajoutera la taxe sur les pylônes et la taxe additionnelle aux droits de mutations.

→ 74 – *Dotations, subventions et participations*

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable.

→ 75 – *Autres produits de gestion courante*

Les recettes liées aux locations de la salle polyvalente sont faibles.

→ 77 – *Produits exceptionnels*

Cette prévision est liée aux recettes liées à la vente des peupliers et au remboursement des travaux de peinture à la salle polyvalente et à l'achat de tables suite au sinistre provoqué par les membres de l'Amicale Adonnaise.

◆ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2019
011 - Charges à caractère général	119 769,22 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 320,00 €
014 - Atténuations de produits	15 945,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	63 300,00 €
66 - Charges financières	280,00 €
67- charges exceptionnelles	2 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
Total	296 614,22 €

→ 011 – *Charges à caractère général*

La prévision pour ce chapitre s'explique par les dépenses liées à toutes les charges à caractère général (énergie, assurances...), aux travaux d'entretien des différents bâtiments et par la nécessité de conserver des fonds sur la section de fonctionnement.

→ 012 – *Charges de personnel et frais assimilés*

Les charges de personnel seront en légère augmentation.

Cette tendance tient compte de l'augmentation des cotisations retraite.

Effectif de la collectivité : 3 agents à temps non-complet

- Service administratif : 1 agent à 16/35<sup>ème</sup>
- Service technique : 1 agent à 4/35<sup>ème</sup> et 1 agent à 31/35<sup>ème</sup>

→ 014 – *Atténuation de produits*

La prévision sur ce chapitre est en hausse malgré que le FNGIR soit stable. Cette augmentation est due au versement d'une compensation à la CCBLP suite au transfert de charges (SDIS). Elle est compensée par une baisse au chapitre 65.

→ 65 – *Autres charges de gestion courante*

La prévision pour ce chapitre est en baisse. Le versement de la participation au SDIS est désormais prise en charge par la CCBLP.

La prévision la plus significative pour ce chapitre correspond à la participation versée au SIIS.

→ 66 – *Charges financières*

Le montant d'intérêts d'emprunt à rembourser est en très légère baisse.

→ 67 – *Charges exceptionnelles*

Cette prévision correspond au reversement de la surtaxe assainissement du 2ème 2017 du budget assainissement à la CCBLP.